

République Française
Département de la Charente-Maritime
Vals de Saintonge Communauté

Bureau communautaire du 9 décembre 2019

Compte-rendu

L'an deux mille dix neuf, le neuf décembre, le Bureau communautaire de Vals de Saintonge Communauté, dûment convoqué le 29 novembre 2019, s'est réuni en séance plénière à Salle du Conseil CDC sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GODINEAU, Président de Vals de Saintonge Communauté.

Délégués présents :

Francis BOIZUMAULT, Annie POINOT-RIVIERE, Jean-Claude DRAHONNET, Corinne ETOURNEAU-GREGOIRE, Alain VILLENEUVE, Joël WICIAK, Jacques CHAMPENOIS, Maurice PERRIER, Martine LANCIANI, Micheline BERTHELOT, Pierre DENECHERE, Claude PILET, Françoise MESNARD, Cyril CHAPPET, Anne DELAUNAY, Annie PEROCHON, Dominique GUILLON, Jean-Claude GODINEAU, Sylviane DORNAT, Marie-Claude CHIRON

Absents :

René ESCLOUPIER, Serge MARCOUILLE, Emmanuelle CAIVEAU, Jacques ROUX, Patrick XICLUNA, Virginie LUCQUIAUD, Myriam DEBARGE, Frédéric EMARD, Laurent BOUILLE, Pierre-Yves ANDRE

Secrétaire de séance :

Madame Annie PEROCHON

Assistaient à la séance : GIRAUD-HERAUD Emmanuelle, ROSIER Renaud, GENEAU David, HOUET Patricia, SERRA Johanna, MELLAH Nadia

Nombres de membres :

En exercice : 30

Présents : 20

Votants : 20

Pouvoirs : 0

Rappel de l'ordre du jour :

| | |
|---|---|
| • Sport..... | 3 |
| ◦ Tarifs 2020 des établissements nautiques..... | 3 |
| ◦ Redevance piscine 2020 - Camping île aux loisirs..... | 6 |
| ◦ Convention 2020 avec les CCAS et mairies - Cartes piscines enfants..... | 6 |
| ◦ Conventions 2020 avec les MNS et les clubs pour les activités annexes des piscines | |
| d'été..... | 7 |
| • Animations locales..... | 9 |
| ◦ 7 jours pour bouger 2019 - Programme LEADER - Éléments complémentaires à la délibération du 06 mai 2019..... | 9 |

Sport

Tarifs 2020 des établissements nautiques

Centre aquatique Atlantys

Les tarifs d'Atlantys comprennent les différents tarifs d'accès aux bassins, à l'espace forme (cardio/balnéo) et aux différentes activités.

Il est proposé de maintenir à l'identique les tarifs pour 2020 car ceux-ci ont été légèrement revalorisés pour l'année 2019.

Il est proposé d'ajouter un tarif forfaitaire à l'année, pour les sportifs de haut niveau, qui souhaitent s'entraîner à Atlantys.

| Entrées Atlantys | Propositions tarifs 2020 |
|---|--------------------------|
| Entrée adulte | 4,70 € |
| Entrée tarif réduit (en cas fermeture partielle de bassin) | 3,70 € |
| Entrée tarif réduit : adulte en situation de handicap ou/et licencié NCA, club de plongée de St Jean d'Angély et carte sésame | 3,70 € |
| Carte 10 entrées adulte | 41,80 € |
| Carte adulte 10 h accès piscine | 23,50 € |
| Carte adulte 20 h accès piscine | 44,90 € |
| Carte adulte 30 h accès piscine | 61,20 € |
| Entrée tarif groupe adultes (+ de 8 personnes) | 3,70 € |
| Entrée espace forme (cardio/balnéo) | 6,40 € |
| Carte 10 entrées espace forme (cardio/balnéo) | 52 € |
| Carte 10 h accès espace forme (cardio/balnéo) | 30,60 € |
| Carte 20 h accès espace forme (cardio/balnéo) | 56,10 € |
| Carte 30 h accès espace forme (cardio/balnéo) | 79,60 € |
| Forfait entrée piscine, espace forme (cardio/balnéo) | 9,30 € |
| Entrée promotionnelle piscine, espace forme (cardio/balnéo) | 7,20 € |
| Entrée enfant (moins de 4 ans) | gratuit |
| Entrée enfant (de 4 à moins de 18 ans) | 3,80 € |

| | |
|---|---|
| Carte 10 entrées enfant | 29,60 € |
| Carte 20 entrées enfant | 53 € |
| Entrée tarif groupe enfant (+ de 8 personnes) | 3,10 € |
| Entrée tarif réduit enfant (en cas fermeture partielle de bassin) | 3,10 € |
| Entrée tarif réduit : enfant en situation de handicap ou/et licencié NCA | 3,10 € |
| Tarif familles : 1 adulte et 2 enfants entre 4 ans et – de 18 ans | 11,20 € |
| Tarif familles : 2 adultes et 2 enfants entre 4 ans et – de 18 ans | 13,75 € |
| Tarif familles : plus de 2 enfants entre 4 ans et - de 18 ans – le tarif réduit sera appliqué pour le 3è enfant et les suivants | 3,10 € par enfant au-delà des 2, en cas de tarification familiale |
| Tarif unique après-midi animation | 6,10 € |
| Tarif unique animation | 8,20 € |
| Tarif unique animation par prestation : une même entrée peut générer plusieurs prestations pour s'adapter à tout type d'activités proposées | 5,10 € |
| Forfait annuel entraînement sportif de haut niveau NOUVEAU | 60,00 € |
| Activités Atlantys | |
| Aquagym | 8,20 € |
| Carte de 5 séances d'aquagym | 35,70 € |
| Carte de 10 séances d'aquagym | 71,40 € |
| Carte de 20 séances d'aquagym | 132,60 € |
| Aquabike ou aquapalmes | 9,90 € |
| Carte de 5 séances d'aquabike ou aquapalmes | 40,80 € |
| Carte de 10 séances d'aquabike ou aquapalmes | 81,60 € |
| Carte de 20 séances d'aquabike ou aquapalmes | 147,90 € |
| Carte de 10 séances d'aquaphobie | 81,60 € |
| Aquabike (en séance libre) la 1/2 h, entrée piscine comprise | 6,70 € |
| Carte de 10 locations aquabike la 1/2 h, entrée piscine comprise | 50,50 € |
| Carte de 20 locations aquabike la 1/2 h, entrée | 91,80 € |

| | |
|---|----------------------------------|
| piscine comprise | |
| Séance circuit training | 12,30 € |
| Carte de 5 séances de circuit training | 51 € |
| Carte de 10 séances de circuit training | 96,90 € |
| Carte de 20 séances de circuit training | 163,20 € |
| Brevet de natation (entrée piscine comprise) | 9,90 € |
| Cours enfant (le mercredi après-midi durant l'année scolaire) | 183,60 € |
| Apprentissage de la natation – les 5 séances | 40,80 € |
| Aquaphobie, les 10 séances | 81,60 € |
| Bénéficiaires CNAS | - 15 % sur l'ensemble des tarifs |
| Locations | |
| Entrée fosse plongée (clubs hors territoire) pour 1 heure | 81,60 € |
| Réservation ligne d'eau pour 1 heure | 46,40 € |
| Réservation de 2 lignes d'eau pour 1 heure | 81,60 € |
| Réservation de 2 lignes d'eau + la fosse pour 1 heure | 102 € |

Toutes les cartes sont valables 1 an, à compter de la date d'achat.

Piscines d'été

Il est proposé de maintenir à l'identique les tarifs des piscines d'été, pour l'année 2020. Ceux-ci ont été légèrement réévalués pour la saison 2019.

| | Proposition 2020 |
|--------------------------|-------------------------|
| Enfant de moins de 4 ans | gratuit |
| Enfant de 4 à 18 ans | 1,80 € |
| Adulte | 3 € |
| Carte enfant 10 entrées | 12,30 € |
| Carte enfant 20 entrées | 22,50 € |
| Carte adulte 10 entrées | 22,50 € |

| | |
|---|----------------------------|
| Groupe d'enfants (minimum 8) ou enfant en situation de handicap | 1,30 € |
| Groupe d'adultes (minimum 8) ou adulte en situation de handicap | 2,10 € |
| Tarif familles : 1 adulte et 2 enfants entre 4 ans et – de 18 ans | 5,10 € (au lieu de 6,55 €) |
| Séance aquagym | 5,10 € |
| Carte aquagym 10 séances | 46 € |

Toutes les cartes sont valables 1 an, à compter de la date d'achat.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire, après avis favorable de la commission sport et équipements sportifs réunie en séance du 12 novembre :

- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Redevance piscine 2020 - Camping île aux loisirs

Il est proposé de maintenir à l'identique le montant de la redevance de 2 100 €, demandée au camping de « l'île aux loisirs », sis 102 route de St Savinien, à Le Mung 17350.

Cette redevance permet à l'ensemble des campeurs d'accéder à la piscine de St Savinien/Le Mung, durant toutes les périodes d'ouvertures au public, sans payer.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire, après avis favorable de la commission sport et équipements sportifs réunie en séance du 12 novembre :

- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Convention 2020 avec les CCAS et mairies - Cartes piscines enfants

Il est proposé de renouveler la possibilité d'établir une convention avec les CCAS ou les mairies qui en feraient la demande.

L'objectif est de leur permettre l'achat de cartes de 5 entrées dans les piscines d'été au prix de 6,25 € la carte, soit 1,25 € l'entrée pour les enfants de 4 à moins de 18 ans.

Il est proposé que le prix reste inchangé par rapport à l'année 2019.

Ces cartes seront réglées par mandat administratif en fin de saison, après réception d'un titre de recettes établi par la communauté de communes.

Les cartes ne pourront être remboursées aux collectivités si elles ne sont pas utilisées ou seulement partiellement. Elles seront valables uniquement pour la saison d'ouverture au public du samedi 13 juin au dimanche 30 août 2020.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire, après avis favorable de la commission sport et équipements sportifs réunie en séance du 12 novembre :

- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Conventions 2020 avec les MNS et les clubs pour les activités annexes des piscines d'été

Il est proposé de renouveler les conventions avec les Maîtres Nageurs Sauveteurs et les clubs nautiques pour l'utilisation des infrastructures en dehors des horaires d'ouverture au public pour leurs activités annexes.

1) Il est proposé des conventions avec le NCA ainsi qu'avec les maîtres nageurs intervenant sur les piscines d'été afin de leur permettre de proposer, à leur compte, différentes activités (leçons de natation, aquagym, aquafitness et autres activités nautiques payantes en dehors des activités traditionnelles des clubs).

Ils devront avoir effectué l'ensemble des démarches avant le début de saison pour avoir le droit d'exercer à leur compte ou au titre d'un club et être à jour de leurs paiements à la communauté de communes pour les années antérieures.

Aussi, il est proposé de demander une somme forfaitaire qui serait à régler avant le début de la saison pour avoir l'autorisation d'intervenir sur les créneaux hors ouverture au public.

Les propositions de tarifs, pour 2020, ont été actualisées.

Ainsi les MNS, personnels de la cdc et le NCA devront s'acquitter des tarifs votés en fonction des piscines où ils exercent. Les tarifs forfaitaires proposés seraient les suivants :

- Piscines de Loulay, St Hilaire et Tonnay-Boutonne : 315 € pour la saison (au lieu de 300 €)
- Piscines d'Aulnay, Matha et St Savinien : 525 € pour la saison (au lieu de 500 €)

D'autre part, ils devront respecter la mise en place des tarifs suivants afin qu'il y ait une harmonisation des prix pratiqués sur le territoire :

- forfait d'apprentissage de la natation : 115 €
- séances d'aquagym : 5,10 € la séance ou 46 € les 10 séances
- Aquabike : 8 € la séance ou 70 € les 10 séances
- Les tarifs des autres activités sont au libre choix des organisateurs

2) Pour les autres clubs existant aujourd'hui sur Aulnay, St Hilaire et Loulay, il est proposé, si ceux-ci mettent en place des séances d'aquabike, la signature d'une convention.

Celle-ci stipule les droits et devoirs des parties et demande une participation forfaitaire de 105 € (au lieu de 100 €) pour la mise à disposition des équipements, à la taille des clubs et de la fréquentation du public à ce type d'activités.

Ceux-ci devront aussi respecter le tarif harmonisé d'aquabike à 8 € la séance ou 70 € les 10 séances.

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire, après avis favorable de la commission sport et équipements sportifs, réunie en séance du 12 novembre :

- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

Animations locales

7 jours pour bouger 2019 - Programme LEADER - Éléments complémentaires à la délibération du 06 mai 2019

Vu la délibération du Bureau Communautaire du 06 mai 2019 validant le projet de manifestation 7 jours pour bouger 2019,

Vu le cadre réglementaire du Programme LEADER 2014-2020,

La délibération du 06 mai 2019 ne comportait pas tous les éléments nécessaires au dossier de demande d'aide LEADER. Elle doit donc être complétée comme suit.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

| Dépenses HT | | Recettes | |
|----------------------------|-----------------|---|-----------------|
| Achats | 17 726 € | Département de la Charente-Maritime | 8 000 € |
| Services extérieurs | 2 604 € | Europe – Programme LEADER Vals de Saintonge 2014-2020 | 6 298 € |
| Autres services extérieurs | 6 735 € | MSA des Charentes | 1 000 € |
| Impôts et taxes | 1 200 € | Autofinancement | 12 967 € |
| Total | 28 265 € | Total | 28 265 € |

En conséquence, Monsieur le Président propose au Bureau Communautaire :

- d'approuver le projet tel qu'il est exposé ci-dessus,
- d'approuver le plan de financement prévisionnel présenté,
- de l'autoriser à effectuer les demandes de subvention auprès de la MSA, du Département et de l'Europe – Programme LEADER Vals de Saintonge,
- de l'autoriser à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

- Pour : 20
- Contre : 0
- Abstention : 0

La séance est levée à 11 h 00

**Le Président,
Jean-Claude GODINEAU**